

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

COMMUNE DE MEYREUIL

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CERCLE REPUBLICAIN INTERGENERATIONNEL

1. Objet :

Appel à manifestation d'intérêt concernant l'occupation d'un local ayant vocation à accueillir une activité associative visant à développer le lien social intergénérationnel au sein de la commune en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Les cercles sont des assemblées de personnes constituées en associations qui se réunissent de façon régulière ou irrégulière, dans un local prenant la forme d'un café-bar. Les membres pratiquent des activités ludiques, festives ou sociales.

Le cercle républicain intergénérationnel a vocation à être fréquenté par les seuls habitants de la commune de Meyreuil. Une exploitation des locaux ouverte au grand public y compris de fréquentation de passage non meyreuilais n'est pas envisagée.

2. Caractéristiques principales :

Les locaux mis à disposition sont composés et équipés de :

- D'un espace Bar-Salon de thé-Café au rez-de-chaussée d'une surface de 93,72 m²
- D'une cuisine au rez-de-chaussée d'une surface de 14,16 m²
- De sanitaires au rez-de-chaussée d'une surface de 4,65 m²
- D'une réserve au rez-de-chaussée d'une surface de 10,26 m²

Les plans et la liste du matériel et des équipements sont précisés aux annexes 1 et 2 du projet de convention d'occupation temporaire.

Outre le local, la Commune met à disposition de l'occupant de vue de leur exploitation les éléments incorporels suivants :

- Une licence de débit de boisson de catégorie IV délivrée sous le numéro 307339 ;

Ainsi que les éléments corporels suivants :

- Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à l'exploitation d'un fond de brasserie, Salon de thé – Café.

Le local sera exclusivement réservé aux activités assurées par l'Occupant au titre de l'animation et de l'exploitation du cercle républicain intergénérationnel.

3. Contenu et modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier d'appel à manifestation d'intérêt comprend notamment, un règlement détaillant les modalités de dépôt des dossiers de candidature et d'expression de projet, les critères de sélection,

un descriptif détaillé du bien et des équipements mis à dispositions ainsi que les plans. Il sera remis gratuitement aux opérateurs intéressés sur simple demande formulée par courriel à l'adresse renseignée au point 7.

4. Durée :

La convention d'occupation temporaire du domaine public prendra effet à compter de sa notification par la Commune de Meyreuil à l'occupant. Elle lie les parties pour une durée ferme de quatre ans.

5. Modalités de remise des dossiers de projets :

Les dossiers seront, soit déposés à l'accueil de la mairie de Meyreuil durant les heures d'ouverture des services municipaux avec la mention « **Ne pas ouvrir – Sélection de candidat(e)s pour l'occupation du local dédié au cercle républicain intergénérationnel** », soit adressés par courrier avec accusé de réception à : Monsieur le Maire de la Commune de Meyreuil, Hôtel de Ville, Allée des Platanes, 13590 Meyreuil.

6. Modalité de sélection et de choix de l'opérateur :

Les manifestations d'intérêt feront l'objet d'une sélection sur la base des éléments communiqués par les opérateurs au vu des critères mentionnés dans le document remis aux opérateurs intéressés. L'Autorité administrative engagera à l'issue de cette sélection des négociations avec les opérateurs dont les projets auront été sélectionnés en vue de la conclusion d'une Convention d'occupation du domaine public.

7. Renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé par courriel à l'adresse suivante : mairie-meyreuil@ville-meyreuil.fr

Une visite du site est obligatoire. Les conditions d'organisation des visites sont précisées au règlement de la consultation.

8. Date limite de remise des propositions et manifestations d'intérêts :

Le 7/05/2024 à 12h00.

9. Date de publication de l'Appel à manifestation :

Le 15/04/2024